
Conseil Communautaire du 09/09/2021

Compte-rendu

Le 9 septembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des Fêtes de Rougemont.

La séance est ouverte à 19h. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 02/09/2021

PRÉSENTS :

Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Claude BOURIOT (L'Isle sur le Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Fabienne CARRIQUI (Huanne-Montmartin), Georges CONTEJEAN (Geney), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Séverine DUCROUX (Rougemont), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Marc FARINE (Roche-lès-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Michel GONIN (Viethorey), François HERMOSILLA (Faimbe), Claude HUEBER (Onans), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Michel LAURENT (L'Isle sur le Doubs), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), André PARROT (Désandans), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Frédérique PETITJEAN (Branne), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Francis USARBARRENA (L'Isle sur le Doubs), Jean-Pierre VAILLET (Puessans), Michel VERDIERE (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs), Victor ZUAN (Abbenans).

ABSENTS EXCUSÉS :

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Christophe BOUVIER (Médière), Thierry CHIERICI (Tournans), Pascal FALLOT (Rang), Pierre FILET (Montagney-Servigney), David POSTIF (Rognon), Gilles SAULNIER (Tallans), Emilie TYROLE (Fontenelle-Montby),

ABSENTS SUPPLÉS :

Virginie MERCIOL (Marvelise), représentée par sa suppléante Isabelle FROTE ; Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD, Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Philippe PARPANDET

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Francis USARBARRENA ; Christophe DUPONT (Arcey), pouvoir à Michel VERDIERE ; Georges GARNIER (Pays de Clerval), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Alain PASTEUR (Arcey), pouvoir à Bruno BEAUDREY ; Marcel SALLES (Anteuil), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval), pouvoir à François HERMOSILLA ; Valérie ULMANN (Arcey), pouvoir à Philippe JANUEL.

ABSENTS :

Christophe CATALA (Cubrial), François CIRESA (Soye), Martine COLLERY (Rougemont), Sylvain DUBOIS (Romain), Annie GROSJEAN (Nans), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Claude HALM (Fontaine-lès-Clerval), Gérard HOUILLON (Montussaint), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Nathalie PARENT (Sourans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Chantal PIGNAUT (L'Isle sur le Doubs).

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Joëlle PAHIN a été désignée secrétaire de séance, parmi les membres du conseil communautaire.

Dispositif particulier pour cause de crise sanitaire prolongé par la loi du 31/05/2021

Cette réunion de conseil s'est tenue en présentiel, avec un respect strict des règles édictées par la situation sanitaire en cours :

- Port du masque rendu obligatoire par décret en milieux clos à compter de lundi 20 juillet 2020
- Distanciation entre chaque élu scrupuleusement respectée, notamment lors de l'entrée et la sortie
- Déplacements évités au maximum en cours de réunion
- Gel hydroalcoolique tenu à disposition des élus

Elle s'est tenue également en conformité avec la Loi d'Etat d'Urgence Sanitaire prévoyant, pour la tenue des assemblées, la réduction du quorum à 1/3 des membres et la possibilité pour un membre d'être porteur de 2 pouvoirs au lieu d'1 en temps normal.

Approbation des comptes rendus des conseils communautaires du 10 juin et du 1^{er} juillet 2021

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors des séances des Conseils Communautaires réunis le 10 juin et 1^{er} juillet 2021 et, en l'absence d'observation, considère ces comptes rendus approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

REDEPLOIEMENT DES SERVICES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

1. Présentation de la nouvelle organisation des trésoreries et des missions de notre conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) par Mme Séverine VOIDEY

RURAL H2

2. Présentation de l'avancement du projet par M. Pascal AUBRY, chargé de mission Rural H2
3. Convention d'objectifs pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Rural H2

EAU / ASSAINISSEMENT

4. Validation zonage Assainissement Huanne-Montmartin
5. Autorisation de demandes de subventions pour le projet de création de la STEP GENEY
6. Délégation de signature au Président pour les procès-verbaux de transfert de biens Eau Assainissement
7. Intégration résultats SIE Rougemont

ECONOMIE

8. FRT - Volet entreprise : Dossiers de demande d'aides à l'investissement
9. FRT - Volet entreprise : Dossiers de demande d'aides à la trésorerie
10. Vente de terrain – ZA Combe Rosiers

DECHETS

11. Admission en non-valeur

ESPACES FRANCE SERVICES

12. Prise en charge des dernières factures de l'association MSAP-OE

GEMAPI

13. EPTB Saône et Doubs : désignation d'un titulaire et d'un suppléant

INFORMATIONS

14. Bilan financier définitif de l'opération « voie verte »
15. Entrée des services techniques dans le bâtiment du futur siège de la CC2VV

QUESTIONS DIVERSES

REDEPLOIEMENT DES SERVICES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

1. Présentation de la nouvelle organisation des trésoreries et des missions de notre conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) par Mme Séverine VOIDEY

Le Président informe le conseil communautaire que, dans le cadre du nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le Doubs, un service de gestion comptable (SGC) est créé à Valdahon à compter du 1^{er} septembre 2021, avec une antenne à Baume-les-Dames.

Ce service gèrera les collectivités actuellement rattachées aux trésoreries de Baume les Dames, l'Isle sur le Doubs et quelques collectivités des trésoreries de Maîche, Pont de Roide et Montbéliard Deux Vallées (*Désandans pour la CC2VV*).

Ce redéploiement des trésoreries est accompagné d'un nouveau réseau de proximité (NRP), affirmant ainsi la volonté de la DDFIP de renforcer durablement sa présence au sein des territoires et de développer une offre de conseil au plus près des attentes des décideurs publics. Cette volonté se traduit par la mise en place de **conseillers aux décideurs locaux (CDL)**.

Ce conseiller aux décideurs locaux assurera un conseil adapté et personnalisé auprès des collectivités locales.

Pour les Communautés de Communes des 2 Vallées Vertes et du Pays de Sancey Belleherbe (et leurs communes et syndicats membres), c'est Madame Séverine VOIDEY qui occupe ce poste.

Cette dernière étant présente, le Président lui donne la parole afin qu'elle explique de manière plus précise son rôle de CDL et les missions dévolues désormais au Service de Gestion Comptable de Valdahon / Baume les Dames, ainsi que leurs coordonnées respectives :

1. Le Conseiller aux Décideurs Locaux (Mme VOIDEY) :

06.22.99.83.71

severine.voidey@dgfip.finances.gouv.fr

Présente à la CC de Sancey le lundi / à la CC des 2 Vallées Vertes les mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin (télétravail les après-midi)

Les principales missions du CDL :

- ✓ Transfert eau/asst (PV Mise à disposition)
- ✓ Aide à la confection du budget
- ✓ Aide à la comptabilisation des opérations complexes
- ✓ Conseil financier, budgétaire, comptable, fiscal
- ✓ Action de formations à destination des secrétaires
- ✓ Harmonisation des pratiques des secrétaires de mairies avec les SCG

2. Le Service de Gestion Comptable de Valdahon / Baume les Dames :

Comptable : Jean-Paul COMMAN

10 place de l'église 25 800 VALDAHON

03.81.56.21.32

sgc.valdahon-baume@dgfip.finances.gouv.fr

(du lundi au jeudi 8h-12h)

Antenne de Baume Les Dames :

10 Grande rue 25 110 BAUME LES DAMES (du lundi au jeudi 8h-12h)

Les principales missions du CDL :

- ✓ Prise en charge des mandats et titres
- ✓ Encaissements / paiements
- ✓ Recouvrement contentieux
- ✓ Gestion des anomalies comptables

☞ Discussions / réactions

- ✓ **Michel LAURENT** demande si nos collectivités ayant des régies seront toujours dans l'obligation de procéder au dépôt des fonds à Montbéliard ?

Séverine VOIDEY lui répond qu'il pourrait y avoir une possibilité de dépôt à l'Isle-sur-le-Doubs. Une demande a été faite, sans réponse à l'heure actuelle.

RURAL H2

2. Présentation de l'avancement du projet par M. Pascal AUBRY, chargé de mission Rural H2

Le Président rappelle à l'assemblée que les Communautés de Communes des 2 Vallées Vertes et du Pays de Sancey Belleherbe animent depuis quelques mois une réflexion pour la construction d'une station de production, de stockage et de distribution d'hydrogène sur le secteur de l'Isle-sur-le-Doubs, à proximité de l'échangeur A36 (sortie 6).

L'objectif général de ce projet est de créer les conditions d'un écosystème économique générant des nouveaux usages pour l'industrie, le transport, le tourisme, l'agriculture,...

Les collectivités, appuyées dans ce projet par plusieurs acteurs économiques locaux, ont créé début 2021 l'association Rural H2 pour porter les premières études de ce projet ambitieux et innovant.

Pascal AUBRY, Chargé de mission par l'association, présente à l'assemblée les avancées du projet.

Après un rappel sur la production d'hydrogène, il détaille les avancées sur les sites envisagés et le dimensionnement de la future station.

Sites :

3 sites sont en cours d'analyse sur le territoire + le site APRR sur la ZA de Rang (qui semble le plus adapté, pour l'instant).

Il faut que le site soit à proximité immédiate de l'échangeur de l'autoroute A36 et d'une surface d'au moins 2 hectares.

Une option de production d'électricité renouvelable serait envisageable sur site pour l'électrolyse ou une deuxième station satellite au plus près des besoins.

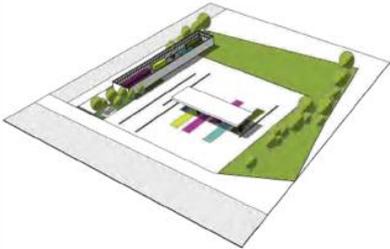
☞ Discussions / réactions

- ✓ **Un Conseiller communautaire** demande ce que ce projet rapporte actuellement à la CC2VV ?
- ✓ **Bruno BEAUDREY** lui répond que, pour l'instant, cela coûte à la collectivité mais il faut réfléchir pour l'avenir. Les 2 communautés de communes se tournent vers les privés pour le portage de l'investissement. Le but est de rendre attractif notre territoire en y amenant des entreprises innovantes. Il considère que c'est le rôle d'une collectivité de faciliter et d'encourager autant que possible des projets ambitieux comme celui-ci. Il précise que le projet de station de production d'hydrogène ne sera pas porté par les collectivités demain, mais par des privés qui prendront alors le relais.

Le rôle de la collectivité est de permettre la création d'un écosystème économique autour de cette station, c'est-à-dire que de créer les conditions pour accueillir des entreprises en lien avec la transition énergétique et les nouvelles énergies.

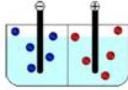
Quelques éléments de présentation :

La station hydrogène : le lien entre la production et la mobilité



Production d'hydrogène par électrolyse de l'eau

- Utilisation d'électricité issue d'énergies renouvelables
- Production locale ou utilisation de contrats d'achat



Compression

- Réduit le volume de stockage
- Permet l'avitaillement des différents types de véhicules



Stockages sur site

- Améliore le taux de disponibilité de la station



Distribution

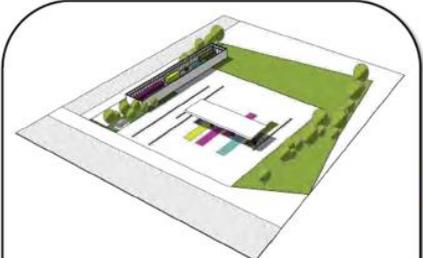
- Permet l'avitaillement des véhicules
- Pompe VL ≠ Pompe PL

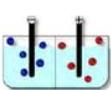


www.justy.fr Rural H₂

Ecosystème hydrogène

Station hydrogène







Production Stockage Distribution

Consommateurs



www.justy.fr Rural H₂

Mobilité légère et lourde

Sources : mi-2020

<p>Véhicule utilitaire léger</p>  <p>PSA</p> <p>Consommation ≈ 1 kg H₂/100km Autonomie ≈ 300 km Temps de recharge ≈ 5 à 10 minutes Prix ≈ 50 000 €</p>	<p>Fourgon utilitaire</p>  <p>PSA</p> <p>Consommation ≈ 1,8 kg H₂/100km Autonomie ≈ 300 km Temps de recharge ≈ 5 à 10 minutes Prix ≈ 70 000 €</p>	<p>Minibus – Midibus</p>  <p>SAFARI</p> <p>Consommation ≈ 6 kg H₂/100km Autonomie ≈ 400km Temps de recharge ≈ 5 à 10 minutes Prix ≈ ?</p>
<p>Poids-lourds</p>  <p>HYUNDAI, IVECO, HYZON, DAIMLER</p> <p>Consommation ≈ 9 kg H₂/100km Autonomie ≈ 500km Temps de recharge ≈ 15 à 20 minutes Prix ≈ ?</p>	<p>Bus standard</p>  <p>Safra, Genetibus, VANHOOL, SOLARIS</p> <p>Consommation ≈ 10 kg H₂/100km Autonomie ≈ 350km Temps de recharge ≈ 10 à 15 minutes Prix ≈ 625 000 €</p>	<p>Benne à ordures ménagères</p>  <p>SAFARI, IVECO, TRUCKS</p> <p>Consommation ≈ 12 kg H₂/100km Autonomie ≈ 300km Temps de recharge ≈ 10 à 15 minutes Prix ≈ 600 000 €</p>

www.justy.fr Rural H₂

LOCALISATION



CC2VV

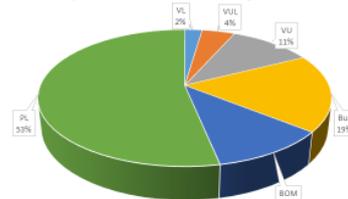
Aujourd'hui

Objectif ADEME 14/09/2021 = 200 kg/j

Client captif	Kg H ₂ /an
Carrières Couroux	18440
Cars Mouchet	9900
Dufay Boissons (Lanans)	5760
Perriguy TP	2430
société Huot new holland tracteur	440
SAS Vermot	3600
Trps BENOIT Maçonnerie	NC
Toitures BERGER	1900
syndicat BOM SCODEM des 2 vallées (Esprels)	6300
CC2VV	1600
Tuyé de Mesandans	1500
Climent Vinci	NC
Conseil Départemental (Avenue de la Gardeau, Besançon)	NC
SARL Brand GC	NC
Bernard Cour	NC
BTP Mougey (Crosey le grand)	NC
syndicat BOM PREVAL (Pontarlier) des 2 vallées (Esprels)	NC
SYTEVOM	NC
APRR	NC
Fromage Ermitage	NC
Nedey automobiles	NC

Station	
Production hydrogène	149,6 kgH ₂ /jour
Puissance électrolyseur	388 kW
Consommation électrique	3 548 MWh/an
Consommation eau	1 201 m ³ /an

Répartition de la consommation journalière



CC2VV

3. Convention d'objectifs pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Rural H2

Le Président informe l'assemblée que la convention d'objectifs entre une association et une administration a pour but de fixer, pour une ou plusieurs années, les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini.

- ✓ L'association s'engage à mettre en œuvre une action ou un programme d'actions comportant certaines obligations destinées à permettre la réalisation d'un service ou d'un projet,
- ✓ L'administration s'engage à contribuer financièrement à ce projet.

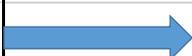
La conclusion d'une telle convention est obligatoire pour toutes les subventions dont le montant annuel dépasse 23 000€.

L'objet de la convention d'objectifs est de garantir un usage des subventions conforme à l'intérêt général et de garantir l'exigence de transparence de l'usage des fonds publics.

Il rappelle que la CC2VV a déjà versé à l'association une subvention de 20 000 € le 29 avril 2021 pour lui permettre de supporter les dépenses d'études et d'ingénierie.

Il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place une convention d'objectifs, afin de lui permettre de porter les actions prévues jusqu'en fin d'année 2021 et fixant :

- la durée,
- les modalités de versement de la subvention,
- les obligations de l'association, notamment sur le plan comptable,
- les conditions d'emploi des moyens matériels accordés,
- les conditions d'évaluation des actions menées (tant sur un plan quantitatif que qualitatif),
- les sanctions en cas de non-respect des obligations de l'association,
- les conditions de renouvellement de la convention,
- les conditions de résiliation de la convention,
- les recours en cas de litige résultant de l'exécution de la convention (compétence est donnée au tribunal administratif).

Association Rural H2 Prévisionnel Année 2021					
Dépenses			Recettes		
Etudes	Etude de pré-faisabilité Justy	18 240 €	Subventions	ADEME étude préfaissabilité (70%)	12 768 €
	Etude aide dépôt dossier ADEME	11 520 €		Participation CC2VV	20 000 €
Ingénierie	Chargé de mission et annexes	71 600 €		Participation CCPSB	20 000 €
Autres charges	Fournitures, déplacements, frais de structure	3 000 €	Autres recettes	Cotisations membres	7 400 €
Total		104 360 €	Total		60 168 €
Besoin en financement			Subventions complémentaires proposées	Participation CC2VV (3/4)	33 150 €
-44 192 €				Participation CCPSB (1/4)	11 050 €

Comme l'indique le document projeté en séance, il est nécessaire que les Communautés de Communes apportent une subvention complémentaire afin de couvrir le besoin en financement de l'année.

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire :

- approuve la convention d'objectifs avec l'association Rural H2
- valide l'aide financière de 53 150 € inscrite dans cette convention
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 55

Exprimés : 55

Pour : 55

Abstention : 0

Contre : 0

4. Approbation du zonage d'assainissement – Commune de Huanne Montmartin

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'assemblée que la commune d'Huanne-Montmartin a initié en 2020 un Plan Local d'Urbanisme sur la commune. Cette étude comporte, en annexe, un rapport de zonage d'assainissement.

La CC2VV étant compétente en matière d'assainissement collectif, une enquête publique conjointe a été menée, concernant l'approbation du zonage d'assainissement mais également le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Cette enquête s'est déroulée du 8 mars 2021 au 8 avril 2021.

A ce jour, l'enquête publique est terminée et le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur ainsi que le plan de zonage d'assainissement ont été transmis.

Il convient donc à la CC2VV d'approuver ce plan de zonage d'assainissement.

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire :

- approuve le zonage d'assainissement collectif de la commune de Huanne-Montmartin
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier
- charge le Président de se mettre en contact avec la commune de Huanne-Montmartin pour effectuer les formalités de publicité correspondantes

Votants : 55 Exprimés : 54 Pour : 54 Abstention : 1 Contre : 0

5. Projet de création de la STEP de GENEY : demandes de subventions

Emmanuel SPADETTO poursuit en indiquant à l'assemblée que la commune de GENEY avait initié en 2018-2019 un schéma directeur d'assainissement afin de connaître les travaux à porter sur la commune en matière d'assainissement.

Le diagnostic réalisé par le cabinet EVI avait préconisé une réhabilitation des réseaux d'eaux usées ainsi que du système de traitement, celui-ci n'étant plus aux normes.

En 2019, la commune a réalisé les travaux portant sur la réhabilitation ponctuelle du réseau d'eaux usées (de type unitaire). A la suite des travaux sur les réseaux, c'est la station de traitement des eaux usées qui doit faire l'objet d'une réhabilitation.

Pour la maîtrise d'œuvre de la conception de la station et le suivi des travaux, c'est également le cabinet EVI qui avait été retenu.

Cette future station de type « filtre planté de roseaux » et d'une capacité de 150 équivalent habitant présente quelques particularités, notamment en ce qui concerne le milieu récepteur qui est une faille karstique en lien avec la source captée par le syndicat de l'Abbaye des 3 rois pour la distribution d'eau potable. Par rapport à la sensibilité du milieu, l'ARS a imposé la mise en place d'un traitement ultra-violet.

Le rejet en milieu karstique impose à la future station des normes de rejet relativement strictes. Aucun m³ d'eaux usées non traité ne devra être rejeté dans cette faille. Etant donné que le réseau en amont est de type unitaire, un bassin dit « d'orage » accueillera les surplus d'eau que la station ne pourra pas accueillir par temps de pluie.

Ce bassin d'orage sera un grand filtre planté de roseau (comme la station) qui permettra de traiter les eaux de surverses (mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales).

La station de traitement de type filtre planté de roseaux sera constituée de deux étages de traitement avec des postes de refoulement pour envoyer les effluents dans les différents étages.

Le cout prévisionnel des travaux d'assainissement est de 454 832,51 € HT pour la création de la nouvelle station d'épuration :

Intitulé	Montant
Maitrise d'œuvre	12 574,00 €
Topographie	1 200,00 €
Notice loi sur l'eau	2 500,00 €
Geotechnique (études de sol)	2 500,00 €
Analyses de boues	1 147,50 €
Travaux STEP	454 832,51 € (dont UV = 19 873,01 €)
Frais divers (5 %)	23 737,70 €
Montant HT du programme (prévisionnel)	498 491,71 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Fonds sollicité	Montant € (HT)	Plafond - %	Taux indicatif
Agence de l'eau	PAOT pour la STEP	249 245,86		50%
Conseil départemental	Contrat de territoire	49 849,17		10%
	Sous-total des aides	299 095,03		60 %
	Autofinancement	199 396,68		40 %
	MONTANT TOTAL aléas compris (PREVISIONNEL)	498 491,71		100%

DELIBERATION :

Après délibération, le conseil communautaire autorise le Président à déposer les demandes de subventions pour le projet de création de la STEP de GENEY

Votants : 55 Exprimés : 55 Pour : 55 Abstention : 0 Contre : 0

6. Délégation de pouvoir au Président pour signature des procès-verbaux de transfert de biens « Eau Assainissement »

Le vice-Président rappelle que, depuis le transfert de compétences « Eau et Assainissement » au 1^{er} janvier 2020, les emprunts, les équipements techniques, les biens mobiliers et leurs subventions affectés des communes doivent être mis à disposition à titre gratuit à la Communauté de Communes et doivent être constatés par un procès-verbal établi contradictoirement entre les communes et la CC2VV.

Ce procès-verbal doit préciser les biens mobiliers concernés, les subventions perçues à l'acquisition de ces biens et les emprunts affectés.

Cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée mais entraîne des opérations d'ordre patrimonial pour la Communauté de Communes.

Elle assume ainsi l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliénation.

Un certain nombre de communes ont déjà délibéré dans ce sens. D'autres doivent encore le faire.

Jusqu'à présent, à chaque réception de procès-verbaux, l'assemblée délibérante était consultée pour valider les PV.

Il est proposé de donner pouvoir au président pour signer ces PV au fur et à mesure, sans passer par le conseil communautaire.

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne délégation au Président pour signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens reçus des communes membres concernées et approuvant les contenus de ceux-ci.

Votants : 55 Exprimés : 54 Pour : 54 Abstention : 1 Contre : 0

7. Intégration des résultats du SIE de Rougemont

Le Syndicat des Eaux de Rougemont Est a été dissout par arrêté préfectoral du 29/10/2020.

Les résultats de clôture sont à intégrer dans le budget annexe Eau de la CC2VV :

- Résultat de fonctionnement : + 25 985.78€
- Résultat d'investissement : + 31 163.53€.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE APRES INTEGRATION DU SYNDICAT DES EAUX DE ROUGEMONT EST			
	budget eau cc2vv	Syndicat des eaux de ROUGEMONT EST	Résultat apres intégration du syndicat
Résultat de fonctionnement			
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	89 244.58 €	25 985.78 €	115 230.36 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>			
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			
C Résultat à affecter	89 244.58 €	25 985.78 €	115 230.36 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-49 086.70 €	31 163.53 €	-17 923.17 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-12 577.00 €		-12 577.00 €
Besoin de financement F	61 663.70 €		30 500.17 €
AFFECTATION=C			115 230.36 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F			30 500.17 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)			84 730.19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)			

Pour prendre en compte cette intégration, le budget annexe eau doit être modifié de la façon suivante :

002 (RF) : + 57 150.19€

1068 (RI) : - 31 163.53€

DELIBERATION :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'intégrer les résultats du SIE de Rougemont tels que présentés ci-dessus.
- Décide de modifier les crédits budgétaires de la manière suivante, en lien avec cette décision :
 - + 57 150.19€ au compte 002
 - 31 163.53€ au compte 1068

Votants : 55 Exprimés : 54 Pour : 54 Abstention : 1 Contre : 0

ECONOMIE

8. Fonds Régional des Territoires – Volet entreprise : Dossiers de demande d'aides à l'investissement

Alain ROTH, vice-Président en charge de la vie associative et de l'animation du territoire rappelle que le FRT comporte un volet aide à l'investissement, financé à hauteur de 4 €/habitant par la Région. Ce fonds a été réabondé à hauteur de 4 €/habitant (2 €/habitant apportés par la CC2VV et 2 €/habitant apportés par la Région),

La CC2VV est chargée de l'instruction des dossiers pour le compte de la Région et les conditions sont les suivantes :

- subvention à hauteur de 100 % pour un montant de dépenses éligibles inférieur à 1 000 € ;
- 70 % pour un montant de dépenses éligibles compris entre 1 000 € et 2 500 € ;
- 50 % pour un montant de dépenses éligibles supérieur à 2 500 € ;
- Les dépenses éligibles concernent des investissements matériels immobilisables, des investissements immatériels et les charges de remboursements d'emprunt (pour la partie en capital) des TPE ;
- plafonnée à 3 500 €.

Un 1^{er} appel à projets a eu lieu en fin d'année dernière et 10 projets ont été validés lors du conseil communautaire de février pour un total de 28 805,83 €.

Un 2^e appel à projets a eu lieu début 2021 et 12 projets ont été validés lors du conseil communautaire du 27 mai 2021 pour un total de 32 914,95 €.

3 dossiers ont été validés au cours du dernier conseil communautaire, pour un montant total de 9 561,91 €.

Dossier	Type de dépenses	Présentation	Total	Taux	Montant théorique	Montant plafond
Salon Delphine Delphine PANTAR Rougemont Coiffure	Investissement matériel et immatériel	Changement matériel informatique et logiciel de caisse	1 682,50 €	70%	1 184,75 €	1 184,75 €
L'Épicerie Claire POISOT Désandans Vte produits locaux	Investissement matériel	Achat d'un véhicule frigorifique, d'équipements froid et d'une balance	45 452,57 €	50%	22 726,29 €	3 500,00 €
Total	2					4 684,75 €

Les dossiers étant désormais étudiés au fil de l'eau, 2 dossiers complets ont été déposés :

L'enveloppe restant disponible pour cette aide à l'investissement est de 53 160,56 €.

Des dossiers peuvent donc toujours être déposés.

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide l'attribution de subventions d'aide à l'investissement des 2 dossiers présentés
- charge le Président de donner suite à cette décision.

Votants : 55 Exprimés : 54 Pour : 54 Abstention : 1 Contre : 0

9. Fonds Régional des Territoires - Volet entreprise : Dossiers de demande d'aides à la trésorerie

Le vice-Président rappelle également que le conseil communautaire du 19 novembre 2020 a validé la participation et la création d'une aide à la trésorerie.

Les critères sont les suivants :

- Type d'aide : subvention
- Assiette éligible : différence entre la perte de chiffre d'affaires et le montant reçu au titre du Fonds de Solidarité National
- Plafonds : 1 500 € pour les bars-restaurants et 500 € pour les autres commerces ayant subi une fermeture administrative

Nous disposons pour cette action d'une enveloppe de 48 423 € (1 €/habitant apporté par la CC permettant d'obtenir 2 €/habitant de la Région).

Jusqu'à présent, 16 dossiers ont été validés pour un montant de 16 000 €. L'enveloppe encore disponible est donc de 32 423 €.

Depuis le dernier conseil, 2 nouveaux dossiers ont été déposés :

# Dossier Entreprise	Chiffre d'Affaires (CA)					Aide à la trésorerie Montant de l'aide
	Mois concerné	CA 2019	CA 2020	Montant Fonds de solidarité	Perte non couverte (CA2019 - FSN - CA2020)	
FRT-Tréso-17 Salon Delphine Delphine PANTAR Rougemont Coiffure	Avril	2 072 €	0 €	1 500 €	571 €	500 €
FRT-Tréso-18 La Sarriette Nicolas MOREL Médière Restauration	Décembre	23 885 €	0 €	10 000 €	13 885 €	1 500 €
Total	2					2 000 €

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide l'attribution de subventions d'aide à la trésorerie des 2 dossiers présentés,
- charge le Président de donner suite à cette décision.

Votants : 55

Exprimés : 54

Pour : 54

Abstention : 1

Contre : 0

Départ de M. Georges CONTEJEAN

10. Vente de terrain – ZA Combe Rosiers

Alain ROTH, vice-Président en charge de l'économie, rappelle à l'assemblée que le point concernant la vente d'un terrain sur la ZA Combe Rosiers à l'Isle-sur-le-Doubs à M. Nicolas JACOUTOT, gérant des Ambulances l'Isle 25 et Baumoises (société de transport par ambulances, VSL – véhicules sanitaires légers – et taxis) avait été ajourné du conseil communautaire du 11 mars 2021 car le projet prévoyait, à l'origine, une partie habitation.

Il précise à l'assemblée que cela était autorisé dans le règlement du PLU actuel de la commune, mais pas dans celui en cours d'approbation.

Aujourd'hui, le projet a été modifié et ne prévoit plus de partie dédiée à l'habitation, mais uniquement un local professionnel (bureaux, stationnement et nettoyage des véhicules).

Les détails du portage immobilier et du financement sont en cours de définition par le porteur de projet.

Le terrain qu'il souhaite acquérir- le même que précédemment – est situé en face des locaux actuels de son entreprise, qu'il souhaite conserver.

La référence cadastrale est : B 1249, d'une superficie de 3 072 m².

Le prix de vente proposé des terrains sur cette zone d'activités est de 6 € HT/m².

Il est à noter que le service du Domaine a estimé les terrains de cette zone d'activités au prix de 12 € HT/m². M. JACOUTOT bénéficie donc, de facto, d'un équivalent de subvention de la moitié du prix estimé.

DELIBERATION :

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- charge le Président de procéder à la vente de la parcelle B 1249 sur la ZA Combe Rosiers, au prix de 6 € HT/m², au profit de Monsieur Nicolas JACOUTOT (de l'entreprise ou de la SCI de celui-ci), gérant des Ambulances l'Isle 25 et Baumoises
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 54

Exprimés : 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

DECHETS

11. Admission en non-valeur

Jacky BOUVARD, vice-Président en charge de la thématique « collecte des déchets » informe l'assemblée que la trésorerie nous a communiqué deux listes de redevables dont les créances sont à admettre en non-valeur (créances années 2014 à 2018).

Les listes ont été transmises dans les communes pour avis.

Le Président tient à remercier les maires pour leur action ayant permis de récupérer une partie des sommes dues.

Après retour, il est décidé d'admettre en non-valeur :

- Pour la liste n°2629250831 d'un montant initial de 20 088.90€ : **14 788.48 €**
- Pour la liste n° 3753830231 d'un montant initial de 7 893.32€ : **6 961.15 €**

Afin de permettre la réalisation de ces mouvements, des crédits supplémentaires seront ouverts au budget annexe « Ordures ménagères », à l'article 6541 pour un montant de 2 600 €.

DELIBERATION :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'admettre en non-valeur les deux listes à hauteur de 14 788.48 € et 6 961.15 €
- d'ouvrir des crédits à l'article 6541 pour un montant de 2 600 €
- de charger le Président d'effectuer toutes démarches nécessaires en ce sens

Votants : 54 Exprimés : 52 Pour : 50 Abstention : 2 Contre : 2

ESPACES FRANCE SERVICES

12. Prise en charge des dernières factures de l'association MSAP-OE

Stéphanie PACCHIOLI, vice-Présidente en charge des services MSAP et labellisation EFS, rappelle que l'association MSAP-Objectif Emploi a été dissoute, début 2021, suite à la prise de compétence « Gestion et Création de MSAP » par la CC2VV.

L'excédent de clôture de l'association - d'un montant de 84 986.23 € - a été versé à la CC2VV, suite à une décision du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.

Depuis, 3 factures au nom de l'association nous sont parvenues :

- Actis (expert-comptable) : 1605,50 € + 357,30 €
- Cofides l'Audit (commissaire aux comptes) : 1746.00 €
- Malakof Humanis (prévoyance) : 262.80 €

Pour la prise en charge de ces créances au niveau de la trésorerie, il est nécessaire de délibérer pour rappeler la dissolution de l'association et l'obligation pour la CC2VV de régler les fournisseurs pour un montant total de 3 971,60€.

DELIBERATION :

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- autorise la prise en charge des créances des fournisseurs de l'association MSAP-OE, désormais dissoute, pour un montant total de 3 971.60 €.
- autorise le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 54 Exprimés : 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0

Discussions / réactions

- ✓ **Stéphanie PACCHIOLI** en profite pour faire un point sur l'ouverture des différents « Etablissements France Services » du territoire

Bruno BEAUDREY tient à remercier La Poste pour son aide lors de ces installations.

- ✓ **René MOREL** demande si la totalité de la démarche « demande de CNI ou passeport » se fera auprès des EFS

Stéphanie PACCHIOLI lui répond que le rôle des conseillères EFS est d'aider les personnes à remplir le dossier de pré-demande et que le reste des formalités a lieu dans les lieux homologués et disposant du matériel nécessaire (Mairie de l'Isle sur le Doubs dans notre secteur jusqu'au 31 octobre, puis EFS de l'Isle-sur-le-Doubs ensuite).

Les agents EFS, après avoir aidé à la préparation des documents, pourront donc prendre RDV dans le centre CNI-Passeport de l'Isle-sur-le-Doubs, géré par la CC2VV.

- ✓ **Gérard JOUILLEROT** précise qu'il sera important de bien communiquer sur le sujet, par rapport à l'ouverture d'un EFS/Agence Postale Intercommunale en lieu et place de La Poste à Pays-de-Clerval

Stéphanie PACCHIOLI indique que l'information sera relayée sur le site internet et réseaux sociaux de la CC2VV et qu'une distribution de flyers est prévue sur l'ensemble des communes du territoire.

GEMAPI

13. EPTB Saône Doubs : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Emmanuel SPADETTO reprend la parole et explique à l'assemblée que, suite à la modification des statuts de l'EPTB Saône Doubs, la CC2VV peut maintenant y adhérer.

Il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un suppléant, représentant notre Communauté de Communes auprès de cette instance.

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants à l'EPTB Saône Doubs :

Titulaire : SPADETTO Emmanuel

Suppléant : CONTEJEAN Georges

Votants : 54

Exprimés : 53

Pour : 51

Abstention : 1

Contre : 2

Questions diverses

Bilan financier définitif de l'opération « Voie Verte » présenté par Jacky Bouvard

Il rappelle que l'aménagement de la Voie Verte entre Rougemont et Montagney a débuté en septembre 2019 et s'est achevé en juillet 2020.

Il est désormais possible de dresser un bilan financier définitif de l'opération :

- le montant de l'opération initialement prévu était de 1 063 218,21 €. Finalement, grâce à la balance des plus et moins-values, le montant définitif est de **1 004 555,50 €**

- concernant les subventions, nous avons prévu un taux total de subvention de 70%, réparti de la façon suivante : 37 % Région ; 19% Etat et 14 % Département.

L'autofinancement de la CC2VV devait être de 318 968,81 €. Finalement, nous arrivons à un taux de subvention de 73% et l'autofinancement de la CC2VV est moins important que prévu, puisqu'il s'élève à **267 586,71 €**

Dépenses			Recettes		
libellé	prévisionnelles HT	réelles HT	libellé	prévisionnelles HT	réelles HT
Lots 1 et 2	966 048,13 €	962 448,30 €	subvention Etat 20%	201 989,40 €	201 989,40 €
deboisement	5 000,00 €	4 896,00 €	Subvention Conseil Régional de F-Comté 38%	392 260,00 €	384 979,39 €
Frais divers dont:					
etat des lieux ouvrage d'art	4 000,00 €	3 370,93 €	Subvention Département du DOUBS 15%	150 000,00 €	150 000,00 €
etat des lieux passage LGV	12 000,00 €	10 471,86 €			
convention transfert de gestion	8 000,00 €	2 400,00 €			
SPS	2 100,00 €	2 020,00 €			
maitrise d'œuvre	16 070,08 €	17 270,08 €	Autofinancement (27%)	318 968,81 €	267 586,71 €
imprévus/divers	50 000,00 €	1 678,33 €			
Total	1 063 218,21 €	1 004 555,50 €	Total	1 063 218,21 €	1 004 555,50 €

Information concernant l'installation des services techniques dans le bâtiment du futur siège de la CC2VV présenté par Bruno BEAUDREY

Depuis le lundi 6 septembre, la Direction des Services Techniques a investi une partie des bâtiments « STREIT », futur siège de la Communauté de Communes.

Agents administratifs :

La Directrice des Services Techniques, le Directeur de la Régie Eau Assainissement, le responsable des services techniques et patrimoine, la Directrice adjointe Régie / chargée d'études, la secrétaire-comptable, la cheffe d'équipe exploitation et la technicienne SPANC.

Agents techniques / eau-assainissement :

6 agents techniques et agents Régie eau et assainissement

Présentation de l'application IntraMuros présenté par Martine MARQUIS

Intramuros est une application mobile mutualisée qui permet de communiquer sur toute l'actualité et les événements intercommunaux et communaux et d'alerter si besoin (exemple : signalement d'un problème de coupure d'eau)

De plus, son contenu enrichi permet d'informer les administrés de la vie municipale en y diffusant les comptes rendus des conseils municipaux ou des flash infos. L'administré télécharge IntraMuros sur son smartphone. Il accède aux informations et aux services de son intercommunalité et de sa commune. Il a également accès à son bassin de vie.

De nombreux services sont également présents : Annuaire, sondages, associations, périscolaire gestion des déchets, commerces... Le lancement de cet outil est prévu dans les mois à venir.

L'abonnement mensuel de ce service sera porté par la communauté de communes. Le service sera, en conséquence, gratuit pour les communes membres de la CC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 00.

Pays de Clerval, le 16/09/2021

Le Secrétaire de séance,
Joëlle PAHIN



Le Président,
Bruno BEAUDREY

